



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2020-033

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2020

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2020-04-07-001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature - service du pilotage interministériel et de l'aménagement du territoire (2 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2020-04-07-001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature - service
du pilotage interministériel et de l'aménagement du
territoire

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Service du Pilotage Interministériel et de l'Aménagement du Territoire

N° 71-2020-

**LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret du Président de la République du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Jérôme GUTTON en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 juillet 2017 portant détachement de Mme Sophie DÉGROLARD à la préfecture de Saône-et-Loire ;

Vu la décision d'affectation de Mme Sophie DÉGROLARD sur le poste de cheffe du service du pilotage interministériel et de l'aménagement du territoire à la préfecture de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2017-02-01-001 en date du 1er février 2017 portant organisation des services de la préfecture ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Sophie DÉGROLARD, attachée principale, cheffe du service du pilotage interministériel et de l'aménagement du territoire, à l'effet de signer tous documents administratifs et comptables concernant le service dans les matières relevant des attributions du ministère de l'intérieur et celles relevant des départements ministériels qui ne disposent pas de services dans le département. à l'exclusion :

- des arrêtés préfectoraux et, d'une manière générale, de tous documents comportant une décision,
- de courriers destinés au Président de la République, aux ministres, parlementaires, conseillers régionaux et départementaux.

Mme Sophie DÉGROLARD est habilitée à signer les documents comptables relatifs aux opérations de mandatement concernant :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- les travaux divers d'intérêt local (TDIL)
- le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)
- le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL)
- le FEDER (programme 2007-2015).

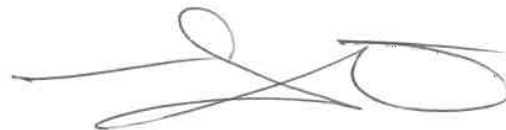
En l'absence de Mme Sophie DÉGROLARD, délégation est donnée pour la signature de ces documents comptables énumérés ci-dessus à Mme Emmanuelle UNAL, attachée principale, adjoint à la cheffe du SPIAT, cheffe du pôle "coordination et animation interministérielles" ou en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jonas DOUSSOT, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de « pôle administration territoriale ».

ARTICLE 3 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Mâcon, le **07 AVR. 2020**

Le Préfet,



Jérôme GUTTON